

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Juin 2020

L' an 2020 et le 25 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de GUERRIER PASCAL Maire

**Présents** : M. GUERRIER PASCAL, Maire, Mmes : BUSSINGER CELINE, CAMUEL MELODY, COCATRIX SABINE, GAGNAIRE FLORENCE, GOUIN FLORENCE, LAVERGE SANDRINE, SIMONDIN FRANCOISE, MM : BARRAU NICOLAS, BAZILLE GUILLAUME, CHAUVIN JULIEN, FUCHE JEROME, GUILLE GREGORY, OKSENHENDLER CEDRIC, SALMON HERVE

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 19/06/2020

**Date d'affichage** : 19/06/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 25/06/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Nicolas BARRAU

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Vente de Chemins - 38  
Demande de subventions - 39  
demande d'un arrêté de circulation - 40  
Modification tarif eau 2020 - 41  
modification budget eau - 42  
Prime pour les agents - 43  
Annulation loyers La Table à Caro - 44  
Participation broyage de FAVIERES - 45  
Contrat d'adhésion d'alerte et d'information - 46  
Emprunts à la Caisse d'Epargne - 47  
vente de bâtiment - 48  
Frais de bornage et honoraires sur vente de chemins et de terrains - 49  
Vente de bâtiments - 50  
Modification de la grille tarifaire eau - 51  
Modification budget commune - 52  
Modification de grille tarifaire eau - 53

### Vente de Chemins

réf : 38

M le Maire propose au conseil municipal la vente de 4 chemins ruraux et 1 chemin communal

Chemin rural n° 45 lieudit " La Balivière"  
Chemin rural n° 35 lieudit " Le Petit Hanche"  
Chemin communal n° 111 lieudit " Le Chemin"  
Chemin rural n° 5 lieudit " Gatteltes"  
Chemin rural n° 45 " Thimert le Bourg"

Une enquête publique sera organisée par le commissaire enquêteur M COUTURIER Pierre le 10 septembre 2020 de 9h à 12h et le vendredi 25 septembre 2020 de 16h30 à 18h30 pour la vente ces chemins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Frais de bornage et honoraires sur vente de chemins et de terrains

réf : 49

M le Maire et le conseil municipal ont décidé de faire supporter aux acquéreurs les frais de bornage et honoraires occasionnés par ces opérations sur les ventes de chemins et de terrains.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Vente de bâtiment

réf : 48

M le Maire et le conseil municipal se sont prononcés sur la vente d'un bâtiment situé sur la parcelle n° 103 et propose de faire une offre à 5000.00 € à M BRARD Aris.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Vente de bâtiments

réf : 50

M le Maire et le conseil municipal ont décidé de faire supporter aux acquéreurs les honoraires occasionnés par ces opérations sur des ventes de bâtiments de la commune.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Renouvellement des membres de la commission CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (commune de moins de 2 000 habitants).

### Liste proposée:

M GUERRIER Pascal, MME COCATRIX Sabine, M OKSENHENDLER Cédric, M SALMON Hervé, MME GOUIN Florence, M BARRAU Nicolas  
M CHAUVIN Julien, MME LAVERGE Sandrine, MME SIMONDIN Françoise, MME GAGNAIRE Florence, M BAZILLE guillaume, M GUILLE Grégory  
MME CAMUEL Mélody, MME BUSSINGER Céline, M FUCHE Jérôme, M CARRE Jean Claude, M ROLLIN Vincent, M MAISON Nicolas, M KERBELEC Francis  
MME LAMBERT Nicole, M GUINET Olivier, MME VILLEDIEU Claudette, MME RAFFIN Claudine, MME DOUBLET Réjane.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

### Demande de subventions

réf : 39

M le Maire et le conseil municipal ont établi la liste des subventions attribuées au titre de l'année 2020 pour les organismes suivants.

SPDA montant attribué de 50.00 €  
MFR montant attribué de 20.00 €  
AS FR SCLEROSES EN PLAQUES montant attribué de 70.00 €  
ANERVEDEL montant attribué de 100.00 €  
LA LIGUE CONTRE LE CANCER montant attribué de 100.00 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour le versement de ces subventions.

### **Demande d'un arrêté de circulation**

réf : 40

M le Maire a évoqué le problème d'un grand nombre de passage de poids lourds sur la route du Radrais qui détériorent celle-ci.

Un arrêté sera établi sur cette voie et demande l'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 7T5.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

### **Modification tarif eau 2020**

réf : 41

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal décide de revoir les tarifs de l'eau applicable à compter du 1er juillet 2020.

#### **Tarifs de l'eau :**

Le conseil municipal propose :

|                |        |
|----------------|--------|
| 0 à 500 M3     | 1.20 € |
| 501 M3 et plus | 1.13 € |

Le relevé des compteurs étant effectué fin juin, ces tarifs seront applicables sur les prochaines factures établies courant octobre 2020.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité pour cette augmentation de tarif pour l'année 2020.

### **Modification de grille tarifaire eau**

réf : 53

M le Maire et le conseil municipal proposent de revoir la grille tarifaire eau supprimant les tranches allant

de 1001 à 2000 M3  
et de 2001 M3 et plus.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### **Modification budget eau**

réf : 42

M le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le budget de l'eau 2020 comme suit:

D 621: Personnel extérieur au service: + 10 000.00 €

D 673: Titre annulés (sur exercice antérieurs): + 3 000.00 €

R 7011: Ventes d'eau + 3 000.00 €

R 74: Subvention d'exploitation + 10 000.00 €

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### **Modification budget commune**

réf : 52

M le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le budget de l'eau 2020 comme suit:

D 62872: Aux budgets annexes et aux régies municipales + 10 000.00 €

D 022: Dépenses imprévues (fonctionnement) - 10 000.00 €

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### **Prime pour les agents**

réf : 43

M le maire et le conseil municipal ont décidés de verser une prime à M LEFRANCOIS Bruno pendant la période de la Covid 19.

Il percevra la somme de 150.00 € sur son prochain salaire.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

### **Participation broyage de FAVIERES**

réf : 45

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation des dépenses dues à la commune, pour l'année 2019 de la façon suivantes.

**Personnel technique** : coût horaire 20.46€

Nombre d'heures pour 2019 : 57 h

Soit un coût pour l'année 2019 de : 1166.22€

Litrage de **fioul** utilisé en 2019 soit 244.29 L

0,89€/L x 244.29L = **217.42€**

Soit un total à refacturer de 1 166.22€ + 217.42€ = **1 383.64 €**

Le conseil municipal à voté pour à l'unanimité.

### **Nomination des membres à la commission d'appel d'offre**

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code, Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

#### **Liste 1**

##### **Sont candidats au poste de titulaires:**

M GUILLE Grégory

M OKSENHENDLER Cédric

M CHAUVIN Julien

##### **Sont candidats au poste de suppléants:**

MME GOUIN Florence

MME GAGNAIRE Florence

M BAZILLE Guillaume

Pour faire partie, avec M le Président de la commission d'appel d'offre.

Le conseil municipal à voté pour à l'unanimité.

### **Commission de la révision des listes électorales**

M le Maire convient de procéder à l'élection de trois représentants pour la commission de contrôle de la liste électorale .

M BARRAU Nicolas

M SAINT PEE Bruno

Mme BIGER Elodie

Le conseil municipal à voté pour à l'unanimité.

### Nomination de la commission des travaux

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de la Commission des travaux de la commune.

M GUERRIER Pascal  
MME COCATRIX Sabine  
M GUILLE Grégory  
M OKSENHENDLER Cédric  
M FUCHE Jérôme  
M CHAUVIN Julien  
MME CAMUEL Mélody  
MME BUESSINGER Céline

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Contrat d'adhésion d'alerte et d'information

réf : 46

Monsieur le Maire et le conseil municipal ont proposés la mise en place d'une application Panneau Pocket avec un service d'alerte et d'information pour la commune. Le site d'application Panneau Pocket propose un contrat d'adhésion à l'année pour un montant de 230.00 €.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité cette adhésion.

### Emprunts à la Caisse d'Epargne

réf : 47

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés sur la commune.

Après étude des propositions d'offres de crédits, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Loire Centre - Saint Jean de la Ruelle, à savoir :

Montant : 200 000 €

Durée : 15 ans

Taux : 1.05 %

Echéance : trimestrielle

et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat avec la Caisse d'Epargne et toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Questions diverses :

#### Annulation loyers La Table à Caro

réf : 44

M le Maire a fait part au conseil municipal de la fermeture du restaurant La Table à Caro pendant la période de la Covid 19.

Considérant que l'activité n'a généré aucun revenu, le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler les loyers d'avril - mai - juin pour un montant 1950.00 €.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

### Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 10:50

En mairie, le 06/07/2020

Le Maire

PASCAL GUERRIER

